

Pré priorisation des projets suite à la réunion de la Commission Locale de Développement Rural du 14 mai 2019

Lot 1 :

Pour les projets du premier lot : dont l'inscription est prévue durant les trois premières années de mise en œuvre du PCDR

- Développement d'un réseau de distribution performant
- Exploitation du potentiel touristique des chemins et sentiers
- Développement et amélioration du transport public
- Amélioration du bilinguisme dans l'enseignement
- Mise en place d'actions pour améliorer la propreté de l'espace public

Lot 2 :

Pour les projets dont la réalisation est prévue entre la quatrième et la sixième année de mise en œuvre du PCDR.

- Amélioration de la mobilité douce (aménagements)
- Développement des filières courtes
- Réduction de la vitesse des automobilistes
- Amélioration de la circulation automobile et la sécurité routière
- Finalisation et exploitation du Ravel
- Amélioration et valorisation du patrimoine
- Révision et diversification de l'agriculture, promotion de ses rôles annexes
- Protection des paysages remarquables
- Incitation à l'installation de professionnels de la santé
- Aménagement d'une salle de village à BOVIGNY
- Redynamisation du quartier de la gare
- Création d'une maison de village polyvalente à MONTLEBAN
- Aménagement d'une nouvelle salle intergénérationnelle et polyvalente à LIMERLE
- Structuration de l'offre médicale
- Amélioration de la qualité de l'eau
- Création de lieux de convivialité extérieurs dans les villages
- Développement de nouvelles activités touristiques
- Limitation des dégradations du paysage sur tout le territoire
- Développement des services, de l'encadrement en faveur des aînés
- Développement et amélioration des salles de villages
- Soutien de la dynamique associative
- Minimisation de la production de déchets des citoyens
- Amélioration de la couverture internet
- Protection et valorisation du foncier agricole
- Initiation aux bonnes pratiques énergétiques et à l'implication citoyenne
- Développement des services à destination des personnes moins ou peu mobiles
- Création d'une place à GOUVY
- Promotion des projets alternatifs innovants
- Mise en place d'une information / sensibilisation permanente en matière d'environnement
- Amélioration de la mobilité douce (actions)

Pour le lot 3 :

- Amélioration de la biodiversité du réseau écologique en coordonnant les outils et acteurs
- Exploitation de la ressource biomasse
- Redéploiement du commerce au centre de Gouvy
- Développement d'équipements en faveur du sport
- Organisation de services pour les jeunes surtout les adolescents
- Développement des équipements publics pour les aînés
- Développement d'une offre de logements « alternatifs »
- Amélioration des relations entre habitants et touristes, scouts, ...
- Réflexion sur le devenir des lieux de culte
- Maîtrise de l'assainissement de toute la commune afin de prévenir les risques de pollution
- Amélioration de la performance énergétique du bâti public
- Actions sur les consommations publiques (autres que celles liées au chauffage)
- Développement des équipements publics pour la petite enfance
- Mise en place du covoiturage/ de la mobilité partagée
- Fédération des Gouvions pour la relance de leur économie locale
- Création d'une place de village à BOVIGNY
- Aménagement d'une place publique à LIMERLE
- Augmentation de l'offre en logements et lotissements publics
- Aménagement d'une place publique à BEHO
- Création d'un lieu dédié à la culture
- Réduction de la consommation d'eau
- Mise en place d'un accueil des nouveaux habitants
- Implantation d'éoliennes sur le territoire
- Concentration des activités économiques dans les zonings
- Diminution du coût des consommations énergétiques
- Promotion et développement des manifestations culturelles existantes
- Professionnalisation du secteur touristique
- Mobilisation des citoyens pour développer les systèmes collectifs de production
- Amélioration du réseau scolaire
- Utilisation ou création d'outils réglementaires maîtriser l'urbanisation
- Incitation à limiter les déplacements
- Suivi d'une politique d'anticipation des risques et/ou des nuisances
- Valorisation de la ressource forestière